

SOCIÉTÉ Situations précaires, manque de moyens et de professionnels

Le chantier de l'aide sociale à l'enfance

Viols, maltraitance, absence de suivi, manque de moyens : alors que la parole se libère chez les anciens de l'aide sociale à l'enfance, ainsi que chez certains professionnels, les députés et le gouvernement peaufinent une stratégie de réforme.

Un pavé dans la mare. Mi-janvier, sur France 3, l'émission « Pièces à conviction » a fait l'effet d'un électrochoc en montrant les violences des foyers et la galère de quelques-uns des 341 000 mineurs suivis par l'aide sociale à l'enfance (ASE).

Mi-avril, près d'une dizaine d'anciens de l'ASE sont venus témoigner devant les députés.

« L'enfer des foyers »

Lyes Louffok, placé à la naissance et passé par sept foyers et familles d'accueil jusqu'à sa majorité, est l'un des auditionnés. En 2016, son livre-témoignage, *Dans l'enfer des foyers*, revenait sur son expérience. Le jeune homme de 24 ans fait désormais presque office de porte-parole et de lanceur d'alerte pour ces mineurs victimes de violences et de maltraitance. Des violences qu'il a lui-même vécues. Placé dans une nouvelle famille d'accueil à l'âge de 5 ans, il raconte ainsi aux députés : « Je suis allé dans une seconde famille d'accueil où j'ai vécu les dysfonctionnements montrés au grand public à la télé. J'ai été dans une famille d'accueil qui me faisait dormir sur un morceau de polystyrène pendant deux ans, qui ne me nourrissait pas tous les jours, qui pouvait me frapper ; et il a fallu deux ans à mon éducateur pour se rendre compte des violences que je subissais. »

« Qu'un enfant se sente défendu, protégé »

Face aux députés, c'est l'horreur du foyer que Gabrielle, à peine 17 ans, a aussi raconté. Placée à 4 ans, après le décès de son père et en raison de la maladie mentale de sa mère, la petite fille subira « l'enfer » : les maltraitances, les coups, les viols. « Le jour où on m'a annoncé que je partais en famille d'accueil, j'étais tellement heureuse. C'est là que j'ai dit à mon éducateur ce qu'il m'était arrivé. » La jeune fille a depuis quitté l'ASE et vit en foyer jeunes étudiants, afin



Le gouvernement doit présenter durant l'été son plan pour améliorer la protection et la prise en charge des mineurs suivis par l'aide sociale à l'enfance. PHOTO D'ILLUSTRATION JULIO PELAEZ

de préparer son bac pro. Tous les parcours ne sont heureusement pas si noirs. Maëlle Bouvier, 32 ans, identifie ce qui a fonctionné pour son frère et elle : « Ne pas avoir été confrontée régulièrement à mon père, ça a aidé. Puis on avait une famille d'accueil avec du caractère. Henriette et Jean-Jacques nous ont apporté de la stabilité, ils ont recréé les conditions d'une enfance normale, nous ont défendus. Protéger un enfant, c'est bien, mais qu'il se sente protégé, c'est encore différent. »

Un projet de réforme durant l'été

Un rappel, ainsi, que l'Aide sociale à l'enfance repose énormément sur ses professionnels, éducateurs, familles d'accueil. Mal rémunérés, peu accompagnés, ces métiers souffrent d'une crise des vocations qui

vient fragiliser une politique publique qui manque déjà de moyens. Autre difficulté : l'enchèvement des niveaux de décisions et de moyens, partagés entre l'État et les départements, ce qui crée des disparités de prise en charge des mineurs en fonction des territoires. Entre proposition de loi, mission d'information, et le travail du secrétaire d'État Adrien Taquet, nommé mi-janvier, le politique a accéléré. Le principe : identifier les dysfonctionnements mais aussi ce qui est efficace. En se basant sur les propositions venues des Départements, des associations de parents, d'enfants, des structures d'accueil, des administrations, formulées d'ici juin, le secrétaire d'État livrera durant l'été sa stratégie de réforme de l'aide sociale à l'enfance. ■ C.D.

UN PLAN EN PRÉPARATION POUR CET ÉTÉ

Le gouvernement planche sur une réforme de l'aide sociale à l'enfance. Adrien Taquet, secrétaire d'État chargé de la protection de l'enfance, a lancé fin mars une concertation avec les départements – qui pilotent les politiques d'aide sociale à l'enfance –, les acteurs de la justice, les organismes de protection sociale, les communes et les nombreuses associations.

Objectif : « Renforcer l'égalité des chances de ces enfants très vulnérables ». Plusieurs projets sont sur la table, de l'amélioration du parcours de soins des enfants placés à une réforme du statut des assistants familiaux. Aujourd'hui, la part de l'accueil en famille diminue, même si cela reste le mode de placement majoritaire. Et le gouvernement craint que la tendance se poursuive, en raison du prochain départ à la retraite de nombreux assistants familiaux. L'excutif réfléchit à une évolution de leur statut, pour leur offrir à la fois plus de souplesse (avec, par exemple, des temps de répit) et de sécurisation salariale. Les conclusions seront rendues en juin. En parallèle, l'Assemblée nationale s'est également emparée du sujet de l'aide sociale à l'enfance. La mission d'information sur l'Aide sociale à l'enfance, dont Perrine Goulet (LREM, Nièvre) est rapporteure, (*lire ci-dessous*), nourrit les réflexions. Brigitte Bourguignon, députée LREM du Nord, défendra elle le 6 mai prochain sa proposition de loi pour éviter les « sorties sèches » de l'ASE à 18 ans.

REPÈRES

L'Aide sociale à l'enfance

- L'Aide sociale à l'enfance (ASE) est un service du département qui exerce une mission de prévention, d'aide et de protection de l'enfance. Les enfants en difficulté sont soit confiés à la demande de leurs parents ; soit par une décision judiciaire, au titre de l'assistance éducative.
- Plus de 300 000 (341 000) mesures de protection ont été mises en œuvre en 2018 par les départements.
- Les enfants confiés à l'ASE ont en moyenne 12 ans.
- Le mode d'accueil le plus fréquent est la famille d'accueil : 47 %. Les établissements représentent 37 % de l'accueil. Et 16 % des enfants se trouvent dans d'autres types de structures : tiers dignes de confiance, lieux de vie et d'accueil, appartements de semi-autonomie.
- En 2016, les départements ont consacré 7,8 milliards d'euros à la protection de l'enfance. Ce montant, utilisé pour plus des trois quarts pour des mesures de placement, finance également le versement d'allocations ou encore la mise en œuvre d'actions éducatives et d'actions de prévention spécialisée.
- L'ASE représente 8 % des mesures d'aide sociale des départements et 22 % des dépenses associées en 2016, selon la Drees.

341 000

mesures de protection de l'enfance ont été mises en œuvre par les départements en 2018. Dans 52 % des cas, il s'agit de placements de l'enfant et dans 48 % d'interventions éducatives à domicile.

Maëlle: sa « belle vie » après une enfance à l'ASE

Maëlle Bouvier, 32 ans aujourd'hui, a été à l'aide sociale à l'enfance (ASE) pendant près de 18 ans. Placée avec son grand frère à l'âge de 3 ans et demi dans une famille d'accueil dans le Gers, la jeune femme travaille désormais dans un grand cabinet de conseil après des postes dans des ministères et des ONG. « Il n'y a aucune vie facile, et la mienne est normale, juste un peu plus dense que la moyenne, nous raconte-t-elle. J'ai la conviction que quand on vit des épreuves fortes étant enfant, on en sort grandi. Ce sont ces épreuves qui m'ont façonnée, qui fondent mon empathie et mon amour de la vie. »

Contrat jeune majeur

Soutenue par le directeur de son premier foyer – « quelqu'un qui s'est beaucoup dé-

mené pour mon frère et moi » – puis placée dans une famille d'accueil jusqu'à sa sortie de l'ASE, elle a ensuite bénéficié d'un contrat jeune majeur, couplé à des bourses, pour poursuivre ses études supérieures : « Un suivi scolaire et des encouragements sont fondamentaux pour avoir des perspectives. Mon frère et moi, on a eu de la chance, on était bon à l'école et on a eu envie d'aller plus loin. L'ASE et le Crous nous ont suivis. »

Contre l'ASE-bashing

Aujourd'hui, Maëlle se mobilise aussi contre l'ASE-bashing, même si elle confesse avoir été en colère contre l'institution, ses « rigidités », « son manque de liberté ». Mais, avec le recul, elle défend surtout que « l'ASE est une politique à destination des plus vulnérables, qui m'a



Maëlle Bouvier. Photo DR

donné une belle vie. Son efficacité doit être améliorée en se concentrant tant sur les alertes que les clés de succès ; les différentes réflexions à ce sujet doivent se coordonner, de même que les acteurs impliqués : l'État aux côtés des collectivités ». ■ Coralie DREYER

QUESTIONS A

« Peu de choses ont changé en 20 ans »

Perrine Goulet

Députée LREM de la Nièvre, placée en foyer durant son enfance

Quel est l'objectif de votre mission d'information ?

Nous voulons mettre à plat les dysfonctionnements de l'aide sociale à l'enfance (ASE). Notre travail doit permettre de comprendre pourquoi certains enfants sont bien accompagnés et d'autres non. Notre objectif est d'offrir des solutions aux départements, à partir de bonnes pratiques qui ont fait leurs preuves localement.

Pourquoi vous êtes vous emparée du sujet ?

J'ai été placée en foyer à la mort de ma mère, avec mon frère, car le reste de notre famille ne voulait pas s'occuper de nous. Je ne pensais plus m'intéresser au sujet, mais en tant que députée, j'ai été alertée sur des situations douloureuses, sur des violences subies par des enfants. Je me suis aperçue que peu de choses avaient changé en vingt ans. Et qu'il fallait alerter l'opinion et les pouvoirs publics.

Quelles pourraient être les solutions ?

Il y a des expériences très positives. Les enfants placés dans des familles d'accueil aimantes ont l'espoir de s'en sortir. Celles-ci ont besoin d'être soutenues, et d'appartenir à une équipe pédagogique avec laquelle elles collaborent étroitement. Elle doit aussi avoir un peu de souplesse dans leur emploi du temps, en leur permettant de tra-

vailler. Elles doivent aussi pouvoir être aidées quand elles accueillent un enfant au profil plus difficile. Des solutions existent aussi dans les foyers, les lieux de vie, ou des structures comme SOS village d'enfant. Il faut tout remettre à plat, avec un principe : mettre l'enfant au cœur du dispositif. Je prends un simple exemple : si une famille d'accueil déménage de département, l'enfant est placé ailleurs, même s'il était bien dans cette famille. Ne serait-ce pas mieux pour lui de rester au cœur d'une famille qui l'aide plutôt que d'être ballotté pour des raisons administratives ?

Y a-t-il un manque de moyens pour la prise en charge des enfants ?

Non, ce n'est pas une question de moyens. C'est une question de choix politique. Les départements sont responsables de leur budget ; certains préfèrent consacrer une part plus importante à la culture, plutôt qu'à l'enfance vulnérable.



D.R.

Recueilli par Élodie BECUE